



**19/06/2025**

## **Comité syndical**

**L  
I  
S  
T  
E  
  
D  
E  
S  
  
D  
É  
L  
I  
B  
É  
R  
A  
T  
I  
O  
N  
S**

### Ordre du jour :

- 1) Appel nominatif
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Approbation du procès-verbal du comité syndical du 3 avril 2025
- 4) Adoption du plan de formation 2025-2027
- 5) Mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels
- 6) Création d'un poste d'attaché principal
- 7) Tarification ALSH et séjours 2025 - Réductions à partir du deuxième enfant d'un même foyer
- 8) Mise en place du prélèvement automatique pour le paiement des prestations du SIEPEA
- 9) Signature de la convention « Pass colo »

#### **1) Appel nominatif**

L'appel nominatif est effectué par Mme la Présidente du SIEPEA.

**Présents :** Nathalie Fontaine, Thierry Lachaise, Philippe Mazière, Véronique Barinotto, Charlotte Guéret, Jérémy Roux

**Invités :** Jean-Yves Rigout, Serge Roux

**Absents excusés :** Catherine Casimir, Nathalie Bruyère, Émilie Chauchet, Philippe Delachair, Cécile Fougeras, Cécile Lagrange, Gabrielle Lavillard, Mathieu Meyze, Sandrine Reix, Sandrine Savary

**Invités excusés :** Claude Compain, Sylvie Lavallade, Béatrice Tricard

**Agent du SIEPEA présent :** Stéphane Barreteau

#### **2) Désignation du secrétaire de séance**

Mme Charlotte GUÉRET est désignée secrétaire de séance.

#### **3) Approbation du procès-verbal du comité syndical précédent**

En l'absence d'observations, le procès-verbal du comité syndical du 3 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

#### **4) Adoption du plan de formation 2025-2027 (D016-2025)**

Le plan de formation 2025-2027 est adopté à l'unanimité.

#### **5) Mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (D017-2025)**

La mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels est adoptée à l'unanimité

#### **6) Création d'un poste d'attaché principal à temps complet (D018-2025)**

La création d'un poste d'attaché principal à temps complet est approuvée à l'unanimité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

## 7) Tarification ALSH et séjours 2025 - Réductions à partir du deuxième enfant d'un même foyer (D019-2025)

Les réductions suivantes sont approuvées à l'unanimité :

	ACCUEIL DE LOISIRS		
QUOTIENT FAMILIAL	Réduction ½ journée	Réduction Journée	Réduction Forfait semaine avec repas
Jusqu'à 599 €	1,10 €	3,05 €	12,85 €
600 à 999 €	1,15 €	3,10 €	12,85 €
1000 à 1399 €	1,35 €	3,05 €	13,75 €
1400 à 1799 €	1,25 €	2,85 €	12,90 €
1800 € et plus	1,10 €	2,90 €	12,85 €

	SÉJOURS
Réduction moins de 6 ans	7,45 €
Réduction 6/7 ans	14,20 €
Réduction plus de 8 ans	27,65 €

## 8) Mise en place du prélèvement automatique pour le paiement des prestations du SIEPEA (D020-2025)

La mise en place du prélèvement automatique pour le paiement des prestations de la crèche et de l'accueil de loisirs est approuvée à l'unanimité.

## 9) Signature de la convention « Pass colo » (D021-2025)

La convention Pass colo est approuvée à l'unanimité et la Présidente est autorisée à la signer.